



## Abandon de procédure de divorce

Par **zazalouris**, le **19/03/2008** à **20:52**

BonjourrrrrJ'ai fais une demande de divorce en mars 2007 auprès d'un avocat de ma région. Il accepté de me prendre avec l'aide juridictionnelle auquel j'avais droit.rnAujourd'hui, j'abandonne ma procédure de divorce et j'en ai informé mon avocat. Il m'a envoyé ce jour une note d'honoraires de 450€HT.rnA quoi correspond ses honoraires et dois-je les lui régler ?rnVous remerciant de votre réponse

Par **Visiteur**, le **19/03/2008** à **23:45**

Bonsoir,rnIl est impossible de répondre à votre question sans savoir quel est le travail déjà fait dans votre dossier par votre avocat pour justifier ces honoraires.

Par **zazalouris**, le **20/03/2008** à **20:28**

bonsoir,rnc'est très simple, j'ai rencontré une seule fois mon avocat,rnen moins d'une heure, la demarche m'a été expliqué, je lui ai remis ma demande d'aide juridictionnelle qu'il a déposé à au tribunal et voilà c'est tout.rnJe n'ai eu aucun contact de ça part depuis ce jour.rnrnJ'espère répondre à votre questionrrrnCordialement

Par **Visiteur**, le **21/03/2008** à **21:48**

A mon humble avis, Zaza... il va falloir payer.

Par **zazal souris**, le **23/03/2008** à **13:31**

merci pour votre reponse et bonne continuation  
merci encore pour ce super service  
Cordialement